

# Règlement de la course

## Table des matières

Conditions de participation.....	2
Inscriptions.....	2
Tarifs des inscriptions.....	2
Paiements.....	2
Retrait des dossards.....	2
Modifications et changements de dossards.....	3
Parcours.....	3
Ravitaillement.....	3
Tenue et équipement.....	3
Décharge de responsabilité.....	3
Respect de l'environnement.....	4
Sanction.....	4
Sécurité.....	4
Utilisation d'image.....	4
Assurances.....	5
Domage matériel.....	5
Modification – Annulation de la course.....	5
Prix et récompenses.....	5
Litige.....	5

La MONSTERS Run est organisée par l'association ViRevolte (<https://virevolte.org>).

Elle aura lieu le samedi 21 octobre 2023. Il s'agit d'une manifestation festive et sportive sur le thème d'Halloween.

Trois courses sont proposées :

- La Monsters Run, il s'agit d'une course à pied en relais de 10 kilomètres au total, 3 boucles de 2,5 km en individuel puis une dernière en équipe. Chaque équipe sera constituée de 3 participants déguisés aux couleurs d'Halloween.
- La Monsters Family, une course de 1,5km réservée aux enfants accompagnés de leurs parents déguisés aux couleurs d'Halloween.
- La Moon Walk, une marche de 2.5 km à 10 km ouvert à tout public. Les participants sont déguisés aux couleurs d'Halloween.

L'association ViRevolte est une association de loi 1901, à but non-lucratif, l'ensemble des bénéfices lui seront exclusivement reversés.

## Conditions de participation

La course est ouverte à tous, affiliés ou non à une fédération sportive. Tout participant doit avoir plus de 12 ans et être accompagné d'un adulte (présent sur le village de la course ou participant à la course) jusqu'à 16 ans pour prendre part à la MONSTERS Run ou de 6 à 12 ans accompagné d'un adulte (participant obligatoirement à la course) pour la MONSTERS FAMILY. La marche est ouverte à tous les âges, les enfants devront obligatoirement être accompagnés.

Cependant, les coureurs âgés de 16 à 18 ans le jour de la course non accompagnés ne pourront participer que s'ils fournissent une autorisation parentale.

Tous les participants devront lors de l'inscription obligatoirement cocher la case d'acceptation du présent règlement et attestent que leur condition physique et leur état de santé leur permettent de pratiquer l'activité sportive proposée par l'association ViRevolte (MONSTERS RUN, MONSTERS FAMILY et MOON WALK) sans avis médical. Lors de l'inscription, les participants doivent obligatoirement répondre « oui » à l'affirmation suivante :

« Je certifie être apte à la pratique de la course à pied et ne présenter aucune contre-indication. »

Dans le cas contraire l'association ViRevolte annulera son inscription immédiatement.

Les parents inscrivant leur(s) enfant(s) à la MONSTERS Run engagent d'office leur responsabilité.

Conscients que ce type de course à pied comporte des risques, ils s'engagent à ne pas attaquer l'organisation.

## Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 10 septembre. La date limite des inscriptions en ligne est fixée au 20 octobre 2023 à 23h59. Les inscriptions sur place sont prises en compte jusque 16h00 le jour de la course.

Toute inscription est ferme et définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

Un dossard est obligatoire et sera remis à chaque participant avant l'événement. La remise des dossards se fera sur base d'un contrôle de l'identité des participants inscrits. L'absence de preuve d'identité formelle entraînera la non-remise du dossard et par conséquent, l'exclusion du participant inscrit à la course. Toutes les inscriptions doivent être effectuées via le site web dédiée aux inscriptions de la MONSTERS Run : <https://www.virevolte.org/monstersrun>

Important : lors de votre inscription, veuillez particulièrement à donner une adresse mail correcte. En effet, c'est le seul moyen pour nous de vous contacter en cas de problème ou pour vous adresser des informations personnelles.

## Tarifs des inscriptions

Le tarif d'inscription à la MONSTERS RUN, à la MONSTERS FAMILY et à la MOON WALK est établi à 6 € par participant.

## Paielements

Toute inscription doit immédiatement être suivie d'un paiement. Tous les types de paiement sont acceptés.

Pour toute question relative à votre inscription ou votre paiement, une zone 'Contact' est prévue sur le site <https://virevolte.org> et vous permettra aussi de nous communiquer vos remarques.

## Retrait des dossards

La date et lieu du retrait des dossards sera communiqué sur le site de la course (<https://www.virevolte.org/monstersrun>) et sur la page Facebook.

Toute personne inscrite pourra retirer son dossard personnel sur présentation de sa carte d'identité ainsi que du Pass reçu par mail lors de l'achat des billets.

Il sera permis à chacun de retirer le dossard d'un ou de plusieurs autres participants,

Par ailleurs, si un dossard a été remis à une personne à qui il n'était pas destiné ou si une personne étrangère court avec un dossard qui ne lui était pas attribué, la responsabilité du retirant sera engagée et l'organisation pourra se retourner contre celui-ci, notamment en cas de blessure ou accident.

## Modifications et changements de dossards

Pour des raisons d'organisation, en dehors des formules prévues par le présent règlement, aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement par l'association ViRevolte pour quelque motif que ce soit.

Aucun dossard ne peut être cédé à une autre personne sans l'autorisation de l'organisation et il est strictement interdit de courir sous le nom de quelqu'un d'autre. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne sans l'aval de l'association ViRevolte sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et face à ce type de situation.

## Parcours

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours, matérialisés par des rubalises ou banderoles. Ils devront impérativement respecter les consignes des bénévoles présents. Le participant à la MONSTERS Run reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 5 kilomètres.

Le tuteur légal des mineurs participant à la MONSTERS FAMILY reconnaît que son (ses) enfant(s) est (sont) apte(s) à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 1.5 kilomètres.

## Ravitaillement

Des ravitaillements tant solides que liquides seront proposés aux participants à l'arrivée.

## Tenue et équipement

Collant ou survêtement et gants sont vivement conseillés à cette période de l'année. Le port de bijoux est déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas être accompagné d'armes factices (couteau, hache, arme à feu...) pour des raisons de sécurité.

L'association ViRevolte se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure de la course tout participant ne respectant pas cette règle.

Le déguisement ne devra également pas entraver la progression des participants, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. Néanmoins faites-vous plaisir !

Les chaussures à pointes sont interdites.

## Décharge de responsabilité

En participant à la Monsters RUN ou à la MONSTERS FAMILY ou à la Moon WALK, le participant décharge l'association ViRevolte, ses responsables, les animateurs et ses membres de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes dus à des blessures ou dommages occasionnés à sa personne et causés de quelque manière que ce soit, découlant ou en raison du fait qu'il pratique cette course, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé ou occasionné par négligence ou être lié à un manquement à ses responsabilités à titre d'occupation des lieux.

Le participant consent à assumer tous les risques connus et inconnus et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait qu'il participe aux différentes activités lors de cette journée. Il consent à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de sécurité de cette manifestation.

Le participant certifie :

1. Être en bonne condition physique et ne souffrir d'aucune blessure, maladie ou handicap, n'être atteint de pathologie virale et ou contagieuse, de n'avoir jamais eu de problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour,
2. Qu'aucun médecin, infirmier ou entraîneur ne lui ait déconseillé la pratique de cette activité,
3. Reconnaître la nature des activités auxquelles il s'inscrit et être conscient des risques qu'il encoure,
4. Qu'outre, le(s) parent(s) ou les tuteur(s) légal (aux) des participants mineurs accepte(nt) de communiquer aux dits participants les avertissements et les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que leurs conséquences, et consent (ent) à la participation des dits mineurs.

En s'inscrivant à la MONSTERS RUN ou à la MONSTERS FAMILY ou à la MOON WALK, le participant renonce à des droits importants. C'est donc en toute connaissance de cause qu'il accepte le règlement de la course.

## Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition sur le site de départ/arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

## Sanction

Toute infraction constatée par un de nos bénévoles ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course, et notamment la circulation en sens inverse du circuit, le non-respect du parcours, un comportement dangereux ou agressif, l'abandon de déchets sur le parcours.

## Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

## Utilisation d'image

Les photos et vidéos prises par nos équipes avant, durant et après la course seront publiées sur le site et les réseaux sociaux quelques jours après l'événement.

Par sa participation à la course, chaque participant autorise l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions

judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## Assurances

Responsabilité civile et individuelle accident : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

## Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

## Modification – Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques, de menaces terroristes ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter la course ou de l'annuler et ceci sans aucun remboursement.

## Prix et récompenses

La MONSTERS RUN, MOON WALK et la MONSTERS FAMILY sont avant tout des courses, marches festives et solidaires. Pour cela, il n'y a pas de remise des prix. Néanmoins, une petite surprise pourrait être remise à chaque participant.

## Litige

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au siège de l'organisation, dans un délai de 5 (cinq) jours après la course. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

**La participation à la MONSTERS RUN et/ou à la MONSTERS FAMILY et/ou la MOON WALK entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.**